



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE DE LA RELANCE

DANS L'YONNE

N°13 – 18 juin 2021

**ENSEMBLE, SOUTENONS L'ÉCONOMIE
DANS L'YONNE**



Henri Prévost – Préfet de l'Yonne

Les efforts des Français pour surmonter la crise sanitaire commencent à porter leurs fruits. Nous reprenons progressivement une vie économique normale et pour certaines entreprises la reprise est d'ores et déjà vigoureuse. Elles recommencent à investir, alors que le plan France Relance se déploie rapidement.

Cette phase de reprise justifie l'évolution des règles d'indemnisation du Fonds de solidarité. Si au mois de mai, celui-ci ne change pas, **il est adapté en juin, juillet et août afin d'accompagner les entreprises pendant les étapes de réouverture**, alors que les contraintes sanitaires ne seront pas totalement levées :

- **Pour les entreprises qui demeurent fermées administrativement**, l'aide sera fixée à **20 % du chiffre d'affaires (CA)** dans la limite de 200 000 euros pour chaque mois de fermeture.
- **Pour les entreprises des secteurs du tourisme, hôtels, cafés et restaurants, événementiel, culture et sport (S1/S1 bis)** ayant bénéficié du fonds de solidarité en mai, ce dernier indemniserait partiellement les pertes de chiffres d'affaires, à raison de : **40 % des pertes de CA en juin, 30 % des pertes de CA en juillet et 20 % des pertes de CA en août** (il sera par ailleurs accessible dès 10 % de pertes de CA).

L'État continue plus que jamais d'être aux côtés de nos entreprises, en accompagnant notamment celles que la crise a affaiblies. A cette fin, le Ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et le Ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, ont annoncé le 1^{er} juin dernier **la mise en place d'un plan d'action afin d'aider les chefs d'entreprise dans l'évaluation de leur situation et la construction de réponses adaptées à leurs besoins, à travers l'action efficace de l'ensemble de leurs partenaires.**

Les Actualités

Appel à projets aménagements cyclables (2021)

L'édition 2021 de l'appel à projets « aménagements cyclables » du Fonds mobilités actives a été lancé le 28 mai 2021. Il permet de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL ou DSID) pour réaliser des aménagements cyclables.



Deux catégories de projets sont éligibles :

- **Les projets type « discontinuité »** : il peut s'agir d'un ouvrage d'art (pont, passerelle, tunnel) et de ses raccordements à un aménagement existant ou du traitement d'un point noir de sécurité routière (carrefours dangereux, trafic dense) ;
- **Les projets type « itinéraire sécurisé »** : il s'agit d'un aménagement cyclable sécurisé justifié par les trafics et les vitesses en application des recommandations du CEREMA sur chacune des sections de l'itinéraire.

Cet appel à projets est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics (notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité et les EPIC) **dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire.**

L'aide demandée et accordée ne pourra être inférieure à 1 M€ par projet.

Les candidats sont invités à déposer leur candidature avant le 15 septembre 2021 sur la

Pour plus d'informations :

<https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

Plan 1 000 écoles cœur de ville



Les bâtiments éducatifs représentent une part importante des dépenses énergétiques des collectivités locales. La rénovation énergétique de ces bâtiments constitue un enjeu majeur.

La Banque des Territoires s'engage aux côtés des collectivités avec un plan ambitieux de rénovation de 1 000 écoles de centre-ville dans les deux ans, quel que soit l'état d'avancement du projet.

Ce dispositif s'adresse aux villes « Action cœur de ville », aux écoles situées au sein du périmètre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) et à ses abords directs.

- Ils peuvent bénéficier d'un appui de la Banque des Territoires au **diagnostic énergétique du patrimoine et à l'élaboration d'un schéma directeur énergétique sur le patrimoine éducatif** (prise en charge à 100%), pour planifier les investissements.
- **Un cofinancement à 80 % des études de maîtrise d'œuvre** (ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique) **et le financement d'études techniques** nécessaires au démarrage des travaux sont également proposés.
- La Banque des territoires peut aussi accompagner **la réalisation des travaux en proposant une gamme de prêts et des avances remboursables Intracting.**

Pour plus d'informations sur ce dispositif :
<https://www.banquedesterritoires.fr/plan-1000-ecoles-coeur-de-ville>

Fonds de restructuration des locaux d'activité

La crise sanitaire a durement frappé l'activité des petits commerçants et artisans, entraînant une augmentation de la vacance dans les territoires fragiles.

Le Gouvernement a mis en place un dispositif qui vise à permettre la **restructuration d'environ 6 000 locaux d'activité sur une période de 5 ans en soutenant les opérateurs spécialisés dans les opérations de réaménagement de locaux d'activité** (en général les entreprises publiques locales).



Le fonds de restructuration des locaux d'activité, dont l'Agence de la cohésion des territoires (ANCT) assure la gestion, prend en charge jusqu'à 50 % du déficit des opérations en qualité de dernier subventionnaire.

Les territoires ciblés sont les territoires fragiles engagés dans une stratégie globale de revitalisation. Seront financés en priorité les opérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou localisées dans les centres-villes ou centres-bourgs, notamment dans les villes moyennes du programme Action cœur de ville ou les communes du programme Petites Villes de demain.

Pour plus d'informations :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fonds-de-restructuration-des-locaux-dactivite-415>



Le Gouvernement a annoncé, le 29 mai, que le guichet de subvention destiné à la décarbonation de l'industrie pour les entreprises industrielles de toutes tailles a été élargi.

21 catégories d'investissement sont soutenues dans le cadre de ce guichet, dont 4 nouvelles : les fours industriels électriques en remplacement d'un four à combustion fossile,

les systèmes permettant la réduction des pertes thermiques sur les réseaux de fluides caloporteur ou frigoporteur, les matériels permettant le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid alimenté à 60 % par des énergies renouvelables et de récupération, ainsi que les systèmes de réduction de la consommation énergétique par la mise sous vide.

Par ailleurs, les taux d'aide ont été rehaussés et sont désormais de :

- 50 % pour une petite entreprise ;
- 40 % pour une moyenne entreprise ;
- 30 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Au total, 1,2 milliard d'euros sont mobilisés par France Relance pour engager cette décarbonation de l'industrie. L'objectif est d'accompagner le secteur, tout en améliorant

Pour plus d'informations :

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

Fonds d'urgence dédié aux associations et entreprises de l'Economie sociale et solidaire

Pour rappel, les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent toujours bénéficier du **dispositif UrgencESS, fonds d'urgence permettant un diagnostic de situation économique et des aides de 5 000 à 8 000 euros**, selon la taille de la structure.



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces aides sont accessibles à travers un guichet unique à retrouver sur :
<https://www.urgence-ess.fr/>



De nombreux projets icaunais sont soutenus par le plan de relance et matérialisent la transformation écologique, économique et sociale de notre territoire. Au mois de juin, notamment :

- Le projet de revitalisation du centre-bourg de Dixmont et le projet de requalification de l'espace d'activités Porte Ouest à Saint Florentin ont été retenus dans le cadre du fonds de recyclage des friches. Ils bénéficieront, respectivement, d'une aide de **354 225€** et d'une subvention de **245 340€** ;
- **156 entreprises ayant engagé des dépenses de numérisation ont bénéficié du chèque numérique France Num de 500 euros**, ce qui représente un total de **78 000 euros** d'aides de l'État ;
- **79 écoles élémentaires seront soutenues dans leur projet pédagogique de transformation numérique**. Ces projets vont contribuer à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique ;
- **Le projet de l'entreprise DUC, située à Chailley, fait partie des 6 nouveaux projets de modernisation d'abattoirs soutenus par le plan de relance dans la région, avec une aide de 395 000€** ;
- **3 associations de protection animale du territoire ont été soutenues** : il s'agit du Refuge équin de Terre Plaine (Saint André en Terre Plaine) ainsi que les associations Petite Faune de Vézelay et Cani-Félin (Saint-Clément).

Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- [Sur le site de la Préfecture](#)
- [Sur Facebook](#)
- [Sur Twitter](#)